

Claude Rapin
av. de la Sallaz 54
1010 LAUSANNE
Tél.: 021 653 27 14

Monsieur le Municipal
Olivier Français
Directeur des Travaux
Case Postale 2100
1002 Lausanne

Lausanne, le 4 août 2004

Monsieur le Municipal,

Me référant à la question que je vous ai posée lors de votre présentation publique du 2 août 2004 dans le cadre d'une réunion de la Société de Développement de la Sallaz, je me permets d'attirer votre attention sur de nouvelles fissures constatées ces derniers mois dans mon logement au 2e étage de l'avenue de la Sallaz 54 et dans le reste de l'immeuble.

Comme je vous l'avais précisé, j'ai constaté, en particulier au cours du mois de janvier, que l'écran de mon ordinateur a vascillé violemment sous l'effet de ces travaux, ce qui m'a contraint à interrompre mon travail.

Conformément à votre suggestion, nous souhaiterions procéder à une expertise de ces dégâts observés à la suite des travaux effectués.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Municipal, l'expression de ma considération distinguée.

Claude Rapin

le directeur

Monsieur
Claude Rapin
Av. de la Sallaz 54
1010 Lausanne

dossier traité par O. Français
notre réf. OF/LZ
votre réf.

Lausanne, le 12 août 2004

Monsieur,

Votre courrier du 4 ct m'est bien parvenu et je vous en remercie. Je vous informe qu'il a été transmis aux directions de projet du m2 et TRIDEL afin que ceux-ci vous renseignent sur les éventuels travaux de terrassement ou autres ayant pu engendrer des vibrations. Une réponse de synthèse vous parviendra courant septembre.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur des travaux



Olivier Français

Copies à : MM. M. Badoux, direction de projet m2
C. Roth, direction de projet TRIDEL

le directeur

Monsieur Claude Rapin
Avenue de la Sallaz 54
1010 Lausanne

dossier traité par O. Français
notre réf. OF/d
votre réf.

Lausanne, le 3 novembre 2004

Avenue de la Sallaz 54

Monsieur,

Faisant suite à l'entretien téléphonique que vous avez eu avec mon assistante, je me permets de vous confirmer le courrier du 1^{er} octobre 2004 qui vous a été adressé par la direction du projet m2.

En ce qui concerne le chantier m2 de la Sallaz, outre quelques travaux de forages de pieux, il n'y avait pas de travaux d'excavation en cours sur ce chantier à la date qui nous intéresse. Ces travaux ont commencé bien plus tard, soit à fin juin 2004.

En ce qui concerne le chantier de l'usine Tridel, il apparaît clairement que, en raison de la distance qui sépare ce chantier de votre immeuble, les travaux qui ont été effectués sur ce site n'ont pas pu avoir d'influence sur celui-ci.

Au vu de ce qui précède, je regrette de devoir vous confirmer qu'il n'y a, à notre sens, aucun lien direct possible entre votre observation et les deux chantiers précités. Toutefois, certains mandataires m'ont rendu attentif au fait qu'un tremblement de terre a secoué notre région le 23 février 2004 et qu'il n'est pas impossible que ces désordres puissent lui être attribués.

Enfin, je vous prie enfin de bien vouloir excuser le retard pris à vous répondre; j'avais en effet cru comprendre que vous aviez été renseigné par les deux responsables des chantiers concernés.

Avec mes regrets réitérés, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le directeur des travaux



Olivier Français

André Rapin
av. de la Sallaz 54
1010 Lausanne
Tél.: 021 652 54 93

RECOMMANDE (LSI)

Monsieur
Léonard Lathion
SD Ingénierie Lausanne SA
Place Chauderon 3
1000 Lausanne 9

Lausanne, le 28 février 2005

Objet: Vibrations de l'immeuble de l'av. de la Sallaz 54 (parcelle 3'450)

Monsieur,

Je me permets de vous écrire à la suite de votre passage dans notre immeuble, av. de la Sallaz 54, 2^e étage, le 15 février 2005 aux environs de 13h00, après une conversation téléphonique que nous avons eue avec Monsieur Gaj le matin même.

Mon fils Claude Rapin et ma belle-fille Svetlana Gorshenina-Rapin vous remercient d'être venu le jour et à l'heure même où les vibrations se faisaient ressentir à cet étage comme vous l'avez constaté personnellement. Dans le cadre des expertises que nous allons faire entreprendre, nous désirons que vous nous confirmiez par retour du courrier votre observation selon laquelle les vibrations ressenties dans l'immeuble ne devraient pas être liées aux travaux du M2 en cours (selon vos recherches, ce jour-là les seuls travaux effectués concernaient des aménagements à l'intérieur du tunnel technique entre l'usine de Pierre-de-Plan et Tridel passant au-dessous de notre immeuble).

En vous remerciant de votre visite, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.


André Rapin

Monsieur
André Rapin
Avenue de la Sallaz 54
1010 Lausanne

N./Réf.: LL
Lettre SDIA

Lausanne, le 01 mars 05

Projet m2 - Métro Ouchy - Croisettes
Vibrations de l'immeuble de l'av. Sallaz 54 (parcelle N° 3450)

Monsieur,

En réponse à votre courrier recommandé du 28 février 2005 je vous apporte les réponses suivantes :

° Lors de ma visite chez votre fils, le 15 février 2005, ce dernier m'a fait remarquer qu'il ressentait des vibrations et voyait les bibelots bouger sur les meubles.

Je lui ai répondu en toute franchise que je devais être moins sensible que lui aux vibrations puisque je ne ressentais rien.

De même je ne voyais pas bouger les bibelots sur les meubles.

° Après investigations, j'ai annoncé à votre fils, que les seuls travaux en cours dans ce secteur étaient des travaux de fixation de câbles à l'intérieur du tunnel reliant l'usine « Tridel » à celle de Pierre de Plan.

° J'ai également fait remarquer à votre fils que les seuls travaux en cours liés au projet m2, au moment de ma visite, étaient des forages au front du tunnel « Rte de Berne » situé sous le carrefour de Boissonnet. Ils ne pouvaient en aucun cas générer des vibrations perceptibles dans le bâtiment Sallaz N° 54.

En espérant avoir répondu à vos questions, je vous adresse, Monsieur, nos salutations les meilleures.

SDIA SD Ingénierie & Associés



Léonard Lathion

André Rapin
av. de la Sallaz 54
1010 Lausanne
Tél.: 021 652 54 93

RECOMMANDE (LSI)

Monsieur
Paul-André Pasquier
Tridel SA
Route d'Oron 2
Case postale 315
1010 Lausanne 10

Lausanne, le 28 février 2005

Objet: Vibrations et dégâts de l'immeuble de l'av. de la Sallaz 54 (parcelle 3'450)

Monsieur,

Je me permets de vous écrire à la suite de votre passage dans notre immeuble, av. de la Sallaz 54, 2^e étage, le 16 février à propos des démarches entreprises par mon fils Claude Rapin et ma belle-fille Svetlana Gorshenina-Rapin concernant les vibrations ressenties dans leur appartement.

En raison des expertises que je vais commander, je vous prie de bien vouloir me confirmer par retour du courrier que la Direction des Travaux ne s'occupera pas davantage de notre problème de vibrations et qu'il nous laisse chercher à nos frais les preuves des dommages ou inconvénients que nous subissons (selon la conversation téléphonique que vous avez eue avec ma belle-fille le 24 février).

Nous vous remercions également de préciser la raison pour laquelle vous ne nous avez pas tenu aussitôt au courant, comme promis, du résultat de votre réunion avec Monsieur le Municipal des Travaux Olivier Français, qui a eu lieu le 17 février 2005, lors de laquelle vous comptiez demander l'autorisation de nous envoyer des techniciens pour l'installation d'un sismographe destiné à des mesures visant à étudier ces vibrations souterraines. A titre indicatif, je désire souligner que lorsque le 2 août 2004 mon fils lui a mentionné le fait que l'immeuble avait subi de violentes secousses lors de travaux et a annoncé l'existence de fissures, Monsieur Olivier Français lui a déclaré qu'il fallait intervenir rapidement dans des circonstances de ce genre.

Nous attendons une réponse rapide de votre part, jusqu'au 4 mars 2005, et, dans l'attente, je vous prie, Monsieur, d'agréer l'expression de mes salutations respectueuses.


André Rapin

Monsieur
André Rappin
Av. de la Sallaz 54

1010 LAUSANNE

PAP, Lausanne, le 8 mars 2005

TRIDEL – CENTRE DE **TRAITEMENT** PAR RECYCLAGE ET **INCINERATION** DES **DECHETS** À
LAUSANNE
Parties d'ouvrage **US** – **USINE** ET **GT GALERIE** **TECHNIQUE**

Monsieur Rappin,

Votre courrier du 28 février dernier nous est bien parvenu. Si j'ai bien rencontré le 16 février dernier votre fils et votre belle fille, tout courrier concernant Tridel SA doit être adressé à l'adresse indiquée au bas de la présente lettre. En effet, comme mentionné sur ma carte de visite, je suis le représentant local de la direction de projet. A ce titre, je ne peux valablement recevoir à mon nom un courrier destiné à Tridel SA, même sous Lsi.

Votre lettre ne reflète pas les termes essentiels de mon constat et de mes recommandations. En effet, je n'ai ressenti aucune vibration, les policiers présents ont fait le même constat. Il n'y a donc pas de caractère urgent en ce qui nous concerne.

J'ai démontré et expliqué la nature des travaux qui sont exécutés pour Tridel. Il n'est pas possible que des vibrations puissent être ressenties dans votre immeuble à l'avenue de la Sallaz 54. Celles-ci proviennent probablement d'une autre source ! J'ai invité votre fils à visiter nos travaux, offre qu'il a déclinée.

J'ai également expliqué à votre fils que le propriétaire a le fardeau de la preuve du lien de cause à effet.

En vous souhaitant bonne réception de cet envoi, nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations les meilleures.